



Conseil Municipal

Séance du 7 février 2012

Présents : MM. MICHEL Isabelle, BOULO Jean, DE TORQUAT Jean, JOUAN Estelle, LABBE Jean-Claude, LE MASLE Daniel, MAUGE Didier, POYAC Bernard et VAILLANT Gilberte.

Absent : TAILLY Raymond (excusé).

Mme JOUAN Estelle a été élue secrétaire de séance.

Convention SAUR pour l'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Saur nous propose une nouvelle convention prenant en compte les nouveaux besoins.

Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 2 ans, reconductible 1 an. Au cas où la commune viendrait à déléguer la gestion de son service de l'assainissement, elle sera automatiquement résiliée.

Après lecture de cette convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

FARAGO ⇒ Lutte contre les rongeurs

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs convenu avec le FARAGO Morbihan (anciennement C.I.P 56) et signé le 12/11/2003.

Comme il est noté à l'article 4 de ce contrat, Farago Morbihan vient de nous faire parvenir un bon pour accord afin de reconduire une nouvelle intervention sur la commune en 2012. Le montant de leur prestation sera de 666,45 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le bon pour accord proposé par Farago Morbihan pour l'année 2012.

Agrandissement de la cuisine de la salle polyvalente

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis fourni par l'entreprise GARANCHER pour les travaux d'agrandissement de la cuisine de la salle polyvalente.

Le coût s'élève à 6 415,68 € HT soit 7 673,15 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2012 et autorise Madame le Maire à signer le devis pour accord.

Installation d'un point d'eau à l'église

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis fournis par l'entreprise de TP REGARDIN et de l'entreprise de plomberie KERVICHE pour l'installation d'un lavabo dans le local chaufferie de l'église.

Le coût s'élève à 309,40 € HT soit 331,06 € TTC pour TP REGARDIN et à 843,61 € HT soit 1 008,95 € TTC pour Marc KERVICHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2012 et autorise Madame le Maire à signer les devis pour accord.

Enquête publique – GAEC de la Rivière
Demande d'autorisation d'exploiter un élevage porcin situé au lieu-dit
"La Rivière" et au lieu-dit "Villeneuve" à Ruffiac

Madame le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande présentée par le GAEC DE LA RIVIERE - La Rivière - 56140 Ruffiac, en vue d'exploiter un élevage porcin comportant, après extension, dans le cadre d'une restructuration externe un effectif réparti ainsi :

- 480 porcs à l'engrais, 100 truies et 480 porcelets au lieu-dit "La Rivière" à Ruffiac.
- 234 porcs à l'engrais et 10 cochettes au lieu-dit "Villeneuve" à Ruffiac, soit 1120 animaux équivalents.

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas s'opposer à cette demande, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Rétrocession de la voirie et espaces verts du lotissement "Le Clos du Glatinai"

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que la réception des travaux de finition du Lotissement privé "Le Clos du Glatinai" s'est déroulée vendredi 20 janvier.

Mme LOSSEC (Aménageur Lotisseur) a exprimé son désir de rétrocéder la voirie et les espaces verts du lotissement à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la rétrocession de la voirie dès à présent mais d'attendre que 6 lots au moins soient vendus et bâtis pour reprendre les espaces verts.

Modification des statuts de la C.C.V.O.L (Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux propose une modification de ses statuts relative aux compétences "**Développement économique**" – *Les Zones d'Activités* (article 2.1.1) et "**Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication**" comme suit :

Les Zones d'activités

2.1.1 Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques qui sont reconnues d'intérêt communautaire (...)

⇒ Seront reconnues d'intérêt communautaire les zones d'activités remplissant les trois critères suivants :

- La zone a un potentiel de développement d'au moins 5 ha au regard des documents d'urbanisme en vigueur.
- Le nombre d'emploi sur la zone doit être d'au moins 100 salariés (chiffre Déclaration Annuelle des Données Sociales).
- La CET de l'ensemble de la zone doit être d'au moins 50 000 €.

Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication

⇒ Sont reconnus d'intérêt communautaire :

(...)

- La mutualisation d'outils de dématérialisation des procédures, notamment par l'adhésion au Syndicat mixte e-megalis Bretagne.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adopter les statuts tels qu'annexés à la présente délibération et validés par le Conseil Communautaire en date du 22/12/2011.

SIG par Extranet par la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la mise en place du SIG extranet et explique la répartition des coûts par commune proposé et délibéré par la CCVOL le 15/12/2011. Pour notre commune, le montant s'élève à 309,52 €.

Après lecture en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2012.

Approbation du devis et signature de l'Acte d'Engagement du marché d'acquisition de défibrillateurs en groupement de commande par la CCVOL

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération en date du 17 juin 2011 qui approuvait la convention constituant le groupement de commande pour la passation d'un marché d'acquisition de défibrillateurs automatiques avec accessoires.

La société ELDEO a été retenu et nous propose un devis pour un montant de 2 073,86 € TTC pour la fourniture et 124,39 € TTC pour la maintenance annuelle.

Après lecture du devis et de l'Acte d'Engagement (AE) proposés par ELDEO et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la dépense au Budget Primitif 2012 et d'autoriser Madame le maire à signer devis et AE et prendre toutes mesures pour l'achat et la pose du défibrillateur et accessoires.

Subventions 2012

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2012 :

• GVA	30,00 €
• Eau & Rivières	30,00 €
• Pupilles des Sapeurs Pompiers	30,00 €
• A.D.A.P.E.I Redon	30,00 €
• Secours Catholique	30,00 €
• Souvenir français	15,00 €
• Banque Alimentaire	75,90 €
• EDO	450,00 €
• Chambre de Métiers et Artisanat	45,00 €
• Maison Familiale Rurale	45,00 €
• O.G.E.C St Julien (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire)	33,20 €
• Lycée St Sauveur (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire)	27,00 €

Subvention au Fonds Départemental de Solidarité

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré, décide d'adhérer au financement du FSL à hauteur de 0.10 € par habitant, soit, un montant de subvention accordé de $0,10 \times 354 \text{ hts} = 35,40 \text{ €}$

- O.G.E.C St Laurent : $70,00 \times 32 \text{ élèves} = 2\,240,00 \text{ €}$

Cotisations 2012

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de procéder au versement de diverses cotisations 2012